

Décision

Générale

colonial

Décision n° 557 DECISICNS CONCERNANT LES MINISTERES

n° 557

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

3 avril 1967

Numéro JO

n° 5 du 01/05/1967

Date du numéro

1 mai 1967

VISAS

Vu le décret n°9 57-813 du 22 juillet 1957 instituant un Conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis : Vu la loi n°9 52-1322 du 15 décembre 1952 instituant un Code du Travail dans les Territoires et Territoires associés relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer, modifié par le décret n°9 55-667 du 20 mai 1955 : Vu la convention collective territoriale du 30 mars 1961 applicable aux personnels contractuels des Services de l'Etat et des services territoriaux de la Côte Française des Somalis : Vu les contrats de travail des intéressés

Vu les procès-verbaux de la Commission paritaire dans ses séances des 25 janvier et 27 mars 1967,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont prononcés, pour compter des dates et suivant les modalités ci-après indiquées, les avancements des agents contractuels de divers services territoriaux dont les noms suivent : ART2 – Gont reclassée notr combter des dates et suivant les modalités ci-après indiquées. les agents contractuels de divers services territoriaux, dont les noms suivent : Art. 3 – La présente décision sera enregistrée, publiée et Communiquée partout où besoin sera.